

Dossier médical pour les plongeurs

Chère plongeuse, Cher plongeur,

La Commission Médicale et de Prévention de la Ligue des Pays Normands vous propose ce dossier médical.

Son but est de faciliter l'établissement de votre Certificat d'Absence de Contre-Indication à la plongée (CACI), en coopération avec votre médecin.

Ce dossier comprend :

- un modèle de CACI
- un questionnaire médical à compléter avant d'aller voir votre médecin
- la liste des contre-indications à la plongée scaphandre.

Un CACI est obligatoire tous les ans pour la pratique de la plongée avec scaphandre en tous lieux, et la plongée libre (apnée) de plus de 6 mètres en milieu naturel et en fosse.

Vous trouverez d'autres précisions nécessaires en fonction de l'activité que vous pratiquez au sein de la FFESSM auprès de votre club.

En cas de doute vous pouvez consulter un médecin fédéral, ou votre médecin peut demander un avis auprès d'un des médecins fédéraux de notre région.

Liste des médecins fédéraux :Medecins FFESSM -Oct 2019

Bonnes bulles !

La Commission Médicale et de Prévention de la Ligue des Pays Normands